



RELEVÉ DE DÉCISIONS
Comité Directeur – 27 Nov. 2015

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Savate boxe française & DA, lors de la séance du 27 Novembre 2015 à Aix-en-Provence après avoir délibéré,

DÉCIDE

1. Commission Structuration et Développement – Guillaume LIVONNEN

1.1 Point Licences

- Progression des licences chez les féminines.
En revanche les statistiques des licences font apparaître un taux d'abandon de licenciés trop important après la première année de pratique. L'analyse des statistiques est donc à approfondir.

1.2 Clubs non ré-affiliés

- Un point a été fait sur les clubs non ré-affiliés par rapport à la saison dernière.
A ce jour, 108 clubs ne sont pas encore ré-affiliés (soit 3223 licences)

1.3 Réaffiliation au 1^{er} Septembre

- Saison 2016/2017, la réaffiliation se fera uniquement à partir du 1^{er} septembre 2016.

1.4 Mise en place d'un routeur professionnel

- La mise en place d'un routeur professionnel est indispensable car certains clubs ne reçoivent pas les mails de la fédération.
- Une proposition a été émise au bureau : possibilité d'utiliser le numéro de portable à défaut d'une adresse mail.

2. Commission Jeunes – Guillaume LIVONNEN

2.1 Compte-rendu de la dernière réunion CNJ

- Le compte-rendu de la dernière réunion CNJ a été fourni aux membres du bureau.
- Proposition faite pour le port du grade.
Approuvé à la majorité
Il est demandé de changer dans le règlement « doit » par « peut » porter le grade sur la tenue.

2.2 Point stage Jeunes Officiels

- Très bon stage. Très bon accueil.
Il est proposé que les lieux des stages varient autant que possible.

2.3 Point Championnat de France Jeunes à l'Île de la Réunion

- Il est convenu que la Fédération prenne en charge 400 € (soit environ 50% du prix des billets).
- Pas de prise en charge fédérale pour les accompagnateurs.
- L'hébergement comme tous les ans, n'est pas pris en charge mais une logistique devrait être assurée.
- Le responsable de la CNA précise que les officiels seront sélectionnés en fonction de leurs participations, les années précédentes, aux championnats de France « Jeunes ».
- Championnat de France Jeunes, Minimes et Cadets à l'Île de la Réunion : pas de vacation pour les officiels.

Approuvé à l'unanimité

- Port du grade dans les compétitions Jeunes : remplacer « doit » par « peut » (cf.2.1)
Approuvé à la majorité, 2 voix contre.

3. Commission Nationale d'Arbitrage – Rodolphe REDON

3.1 Compte-rendu de la dernière réunion CNA/RSA et CNA

- Le CR de la réunion de la CNA du 19 et 20 Septembre à Marseille a été remis aux membres du Comité Directeur.

4. Commission Finances – Nicolas METAY

4.1 Etat financier – octobre 2015

- Les finances à ce jour sont saines. Recette licences = +18%.
 - Le DTN fait remarquer que l'éclatement des organisations des 10 finales mondiales génère des frais supplémentaire dans les déplacements de l'Equipe de France.
 - Concernant la CNJ, les 2 stages d'été sont équilibrés financièrement.
 - CNA : tout est ok
 - Manifestations officielles :
 - Dépassement de 7.800€ pour le championnat du monde jeune.
 - France Elite A : gains d'environ 7.600€ par rapport au budget prévisionnel.
- De façon globale, tous les budgets sont sains avec une très bonne maîtrise.

5. Direction Technique Nationale – THIERRY MARDARGENT

5.1 La Savate aménagée

La Commission Nationale Handicap et la Direction Technique Nationale ont réalisé un document ludique pour présenter les différents types de Handicap.

5.2 Service Civique

La Fédération va s'engager dans la démarche. Elle va demander un agrément collectif. A ce jour, 4 structures bénéficient d'un service civique.

5.3 Equipement

La Direction Technique Nationale va réaliser un document pour les clubs pour l'aménagement d'un équipement dédié à la Savate ou mutualisé avec un autre sport.

5.4 Résultats Monde Combat et Europe Assaut

Résultats des championnats du Monde et d'Europe, bilan positif à ce jour.

5.5 Listes de Haut Niveau

98 athlètes sur les listes Elite, Senior, Jeune.

27 athlètes sur la liste Espoir.

1 athlète en reconversion.

Rodolphe Redon, responsable de la CNA demande que les 4 officiels de haut niveau apparaissent aussi sur cette liste.

5.6 CO 2016 et Appel à Projet

CO 2016 : Réunion institutionnelle prévue le 3 décembre 2015 au Ministère.

Indicateurs positifs à ce jour mais pas officiellement d'annonce sur le budget qui sera alloué.

Appel à projet : URBAN SAVATE TOUR : le ministère nous a attribué la somme 50 000 €, la Fédération complètera cette somme sur une base 15000 €, provisionnée sur deux exercices financiers.

Approuvé à l'unanimité

5.7 Séminaire de la Mixité

1er séminaire le 14 novembre 2016. Les personnes présentes ont apprécié les échanges bien que les événements du 13 novembre ont perturbé cette organisation.

5.8 DIVERS

Validation de la nomination de Sébastien PILOT comme DTD de l'Isère.

Un ensemble d'actions sera réalisé pour valoriser les valeurs citoyennes

6. 1^{ères} Assises de la Savate - Guillaume LIVONNEN

- Points sur les invités et participants aux Ateliers
- Absence de Marie-George BUFFET pour des problèmes personnels.
Plus d'une centaine de personnes est normalement attendue.

7. Tableau récapitulatif des réunions statutaires – Joël DHUMEZ

- Le tableau a été fourni aux membres du Comité Directeur.

8. Point sur la réunion CNCCB – Joël DHUMEZ, Gilles LE DUIGOU

- Le budget réalisé au 31 décembre devrait avoisiner les 28.000€. Les 8.000€ de dépassement seront crédités au CNCCB et seront remboursés sur les 4 prochains exercices financiers.
- Le CNCCB souhaite travailler en étroite collaboration avec la Direction Technique Nationale fédérale.
- M. DUBREUIL a annoncé qu'il se retirera des instances politiques, au prochain mandat.

9. Date AG Ordinaire et Date AG Elective – Joël DHUMEZ

- Le Président annonce que les Assemblées Générales Ordinaire et Elective, auront lieu le 25 septembre 2016 à Paris

10. Commission Handicap – Jean Pascal SANTORO

Projet Journée Savate Partagée

- 2 réunions ont eu lieu.
- Les thèmes abordés : l'accessibilité dans les clubs et la formation, l'arbitrage.
- Proposition de réaliser une journée de Savate Partagée le 18 juin 2016 à Grenoble afin de réunir différents acteurs et de créer des ateliers.
Approuvé à l'unanimité

11. Point sur la participation à la 55^{ème} Session des Jeunes organisée par l'Académie Internationale Olympique – Marlène CIESLIK

Marlène CIESLIK a effectué une restitution (Powerpoint et explications) de son séjour, à Olympie.

12. Magazine Sport Mag – Pascal RIOCHE – Thierry MARDARGENT

- Pascal RIOCHE, Directeur de la publication et Gérant de SportMag est venu présenter et faire une description du magazine. Ce magazine mensuel s'obtient par abonnement.
- L'abonnement DUO+ comprend la version papier « SportMag » (voie postale) et d'un lien (mailing) permettant de télécharger le magazine national et en supplément un livret numérique 100%Savate. Il s'agit d'une vingtaine de pages consacrées à la Savate boxe française.
Un club abonné peut ainsi faire bénéficier à tous ses licenciés et bénévoles du lien numérique.
Pour la première année le Président de la Fédération, Joël DHUMEZ propose que la Fédération offre l'abonnement d'un an, aux Ligues, Comités Départementaux et aux membres du Comité Directeur, soit environ 100 abonnements.
Si l'accord est pris, un démarrage en janvier 2016 est possible.
Approuvé à la majorité, 1 abstention

13. Questions diverses

13.1 Statuts et Règlements – Alain SZENICER

- Ligue Poitou Charente – Alain SZENICER demande que la Ligue d'Aquitaine prévoie une ligne budgétaire pour financer les stages et formations.
- Les statuts du CD32 sont réglementaires.
Statuts approuvés à l'unanimité
- Alain SZENICER propose d'intégrer à l'article 13 du règlement intérieur au point 13-2 : la neutralité religieuse.
Les membres du Comité directeur demandent à reporter ce point en juin 2016.

13.2 Point sur la formation – Dominique GOUJAUD

- Beaucoup trop de terminologie anglaise. Réflexion sur des termes français en remplacement de certains anglicismes dans nos textes et règlements.
- Le CR de la réunion de la Commission Nationale de formation a été fourni aux membres du Comité Directeur.
- Etude d'une fiche d'inscription adaptée pour une formation qualifiante pour une personne avec un handicap (exemple : gants jaunes pré-requis pour passer un monitorat). Possibilité de prétendre à ce type de formation sans pouvoir passer le gant jaune. Réflexion sera faite avec les commissions statuts et règlements, handicap, formation, DTN.

13.3 Information sur « tout silence vaut acceptation sous deux mois »

Le principe selon lequel le silence de l'administration vaut accord va remplacer la règle du « silence valant rejet ».

Présentation générale de la réforme, le principe de droit commun (silence vaut refus) est inversé.

La loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens a inversé le sens du silence gardé par l'administration sur une demande : si l'administration n'a pas refusé la demande, celle-ci est tacitement acceptée au bout de deux mois.

La réforme, qui est entrée en vigueur pour les demandes déposées à compter du 12 novembre 2014, ne signifie pas que les décisions concernées feront automatiquement l'objet d'une autorisation. L'administration garde la possibilité, après l'instruction, de refuser une demande si les conditions légales et réglementaires ne sont pas réunies : le régime « silence vaut acceptation » n'a pas pour objet ou pour effet de transformer des régimes d'autorisation en déclaration.

La liste des procédures pour lesquelles le silence de l'administration vaut accord est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.

À noter : une quarantaine de décrets listant les exceptions à l'application de ce principe ont également été publiés au Journal officiel du samedi 1er novembre 2014.